

COMMUNE DE WEMMEL
Conseil communal Jeudi 23 février 2017

Décisions

Application de l'article 252 du décret communal.

Présents : **Raf De Visscher**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Christine Lemmens**, **Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**, échevins ; **Christian Andries**, **Didier Noltincx**, **Roger Mertens**, **Jacqueline Moreau**, **Roberto Galluccio**, **Jeannine Sarels**, **Alain Stubbe**, **Koen Weemaes**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Veerle Haemers**, **Eugène Verbist**, **Marie Christine Nys**, conseillers ; **Katrien De Taeye**, secrétaire communale ;

Excusés : **Vincent Jonckheere**, échevin ; **Thierry Mombeek**, **Michèle Laemont**, **Bernard Hoebanckx**, conseillers ;

*Le conseiller **Eugène Verbist** est présent à partir du point 5.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Le président demande une minute de silence en hommage au conseiller communal Jan Verhasselt, décédé le 22 février 2017.

Un point supplémentaire a été porté à l'ordre du jour :
Motion introduite par Monsieur Didier Noltincx – création d'une zone de stationnement, à durée déterminée, à Wemmel (article 27.1 du code de la route). Ce point est porté à l'ordre du jour et traité au point 11.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Notules du Conseil communal du 26/01/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
2. Règlement communal sur les maisons et bâtiments laissés à l'abandon. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
3. Taxe communale sur les maisons et bâtiments laissés à l'abandon. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
4. Règlement sur l'occupation du domaine public à des fins commerciales. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
5. Travaux de voirie de la Rue E. Van Elewijck – Transfert de la gestion du projet pour la « réalisation » du projet de la SA Aquafin via l'accord de prestation de services approuvé par le Conseil communal le 17/12/2015. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. Avenue de Limburg Stirum / Chaussée de Bruxelles : démarrage de la déconnection du réseau d'égouttage (GIP18877) + construction de la piste cyclable – via l'accord de prestation de services avec la SA Aquafin (Module 5 : gestion du projet des projets d'assainissement : démarrage et avant-projet). Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

7. Code de déontologie. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
8. Déclaration de principe de neutralité dans l'enseignement communal. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
9. Création de l'association chargée des missions Intradura : proposition définitive de l'organe de consultation. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Haviland : Assemblée générale extraordinaire du 26/04/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
11. Motion en vue de la création d'une zone de stationnement, à durée déterminée, à Wemmel (article 27.1 du code de la route. La proposition de motion sera incluse aux notules mais la décision sera prise après le recrutement de l'agent de mobilité.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Jeannine Sarels

Dénonce l'état négligé et mal entretenu des jardins de devant et le mauvais entretien des logements sociaux de l'Avenue de Limburg Stirum.

Le bourgmestre répond que la problématique est connue. La société de logement Providentia a décidé de placer des palissades standard et constructions fixes du côté rue. Des plantes couvre-sol seront également prévues. Ces adaptations seront réalisées au mois de mai.

Steve Goeman

Explique qu'il a eu un problème avec le chargeur de la tablette de la commune et qu'il n'a plus de tablette. Il n'utilise que son propre ordinateur de bureau. La secrétaire communale répond que ce point sera examiné.

SÉANCE À HUIS CLOS

12. Désignation d'un agent de l'environnement. Ce point est approuvé par 20 voix pour.

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture et ce jusqu'au 24/03/2017.

Wemmel, 1/3/2017,

Par ordonnance :
La secrétaire communale
KATRIEN DE TAEYE

Le président
RAF DE VISSCHER

